

plaisent? On pourrait utiliser ces pouvoirs,—je ne dis pas qu'on le fera,—pour faire pression sur des particuliers ou des groupes de particuliers ou sur des entreprises commerciales afin qu'ils se soumettent, simplement en menaçant d'invoquer la loi à l'étude et déclarer que la production de telle ou telle industrie est essentielle à la défense du Canada.

Je n'aime pas les mesures,—je les crains à vrai dire,—qui donnent à une ou à plusieurs personnes le droit d'opprimer les citoyens, peu importe si ces pouvoirs sont utilisés ou non. Les pouvoirs existent et ils sont à la disposition de personnes qui n'auraient ni la sincérité ni l'honnêteté du premier ministre.

L'honorable député de Nanaïmo (M. Cameron) a dit hier que nous n'osions pas proposer de modification à la loi. Il est manifeste qu'il n'a pas écouté très attentivement le discours du député de Peace-River, l'autre soir, car ce dernier a déclaré:

Je crois que ce qu'il convient de faire, c'est appuyer les choses dont le ministre a besoin et qui sont justes, mais aussi de l'avertir que, lorsque le bill sera à l'étude en comité, nous proposerons de radier l'article 2 qui révoque l'article 41 de la loi et présenterons un amendement tendant à obliger le Gouvernement à soumettre la loi à un examen périodique et complet de la Chambre. Nous sommes inébranlablement opposés, je le répète, à la délégation permanente de pouvoirs exceptionnels au ministre et à son ministère, et nous continuerons de lutter contre cela.

Cette citation se trouve à la page 4762 du hansard du 8 juin de l'année courante. Comme le ministre a dit, c'est un bill tout simple. Il est court mais de très grande portée. Cet après-midi, l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott) et d'autres députés de la CCF ou du parti libéral ont dit que nous devrions nous demander s'il existe un état de crise mondiale. Je ne crois pas que ce soit là la question à se poser actuellement car il existe en effet un état de crise mondiale et, à ce titre, le ministre a probablement besoin maintenant des pouvoirs prévus à la loi sur la production de défense.

Ce que les honorables députés devraient se demander c'est s'il existe un état permanent de crise mondiale. Espérons que non. S'il n'existe pas d'état permanent de crise mondiale, inutile alors de donner à la loi un caractère permanent.

M. Nicholson: Quand prendra-t-elle fin?

M. Thomas: Nous n'en savons rien. Le moyen de régler cette question est que le ministre demande la prorogation de la loi, comme il l'a fait. La loi expire en 1956 et il devrait demander que la durée en soit prolongée de quatre ou cinq ans, comme il le désirera. D'autre part, si on veut que le

ministère de la Production de défense soit maintenu, on peut recourir à une loi spéciale qui ne comporterait pas de tels pouvoirs. Ces pouvoirs pourraient constituer une annexe à la loi.

Sauf erreur, au moins deux députés nous ont accusés de nous opposer à ce que ce ministère soit maintenu. J'espère avoir bien démontré cet après-midi que telle n'est pas notre attitude en ce qui a trait au ministère de la Production de défense.

M. McIlraith: Pourquoi ne pas voter en faveur du projet de loi et soulever les autres points au comité?

M. Thomas: J'ai dit au député ce que nous ferons au comité.

M. McIlraith: Pourquoi ne pas appuyer le projet de loi, afin qu'il puisse être renvoyé au comité?

M. Thomas: Le député pourra prononcer son discours plus tard. Encore une fois, pour la gouverne de certains députés, je dirai qu'aucun créditiste n'a jamais dit que le ministère devrait disparaître.

M. McIlraith: C'est juste.

M. Thomas: C'est assez clair, je crois. Mais que le Parlement exerce un contrôle suffisant! Pour ce qui est de la période au cours de laquelle se fera sentir la nécessité de ces pouvoirs inouïs que confère la loi, prenons une disposition de la nature de celle qui a été réclamée à l'étape du projet de résolution, nous autorisant à soumettre périodiquement le ministère à un examen afin de savoir s'il doit ou non conserver ces pouvoirs.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le grand spécialiste de la diversion qu'est le député de Rosthern (M. Tucker) s'est vraiment surpassé tantôt en faisant miroiter devant nos yeux tout un défilé de faux-fuyants afin de brouiller le jeu. Sa manœuvre était d'envergure plus considérable que d'habitude. On pourrait conclure de ses observations qu'il serait impossible de prendre aucune disposition concernant la défense de notre pays si l'on n'adoptait pas le projet de loi à l'étude, donnant ainsi carte blanche au ministre de la Production de défense. L'exposé du député laisserait entendre que le bill est indispensable si l'on veut empêcher les agissements des profiteurs en grand et d'autres spectres atroces de même nature qu'il a évoqués en faisant appel à son imagination. On pourrait croire, en l'entendant parler, que le bill était nécessaire à la protection de la liberté et du porte-monnaie des contribuables. Je vous demande, monsieur l'Orateur, ce qui pourrait être plus éloigné de la réalité